



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/1999/19  
14 juillet 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports  
par chemin de fer

(Cinquante-troisième session, 6-8 octobre 1999,  
point 17 de l'ordre du jour)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2000-2004

Note du secrétariat

Le texte du programme de travail reproduit ci-après reprend, pour l'essentiel, le contenu de celui approuvé par le Comité des transports intérieurs, tel qu'il apparaît dans l'additif 1 au rapport sur sa soixantième et unième session (ECE/TRANS/128/Add.1).

Pour faciliter la comparaison entre la partie descriptive du projet de programme ci-joint et le texte adopté par le Comité, le secrétariat a fait ressortir les éléments de programme qui sont nouveaux ou remplacent le texte ancien, tandis que les passages dont la suppression est proposée figurent entre crochets.

Veuillez noter que la distribution des documents du Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) n'est plus "restreinte". En conséquence, le secrétariat a adopté un nouveau système de numérotation selon lequel tous les documents autres que les rapports et les ordres du jour seront numérotés comme suit : TRANS/SC.2/année/numéro. L'ancien système de numérotation (par ex. TRANS/SC.2/189) sera conservé pour les rapports, ordres du jour, résolutions et autres publications importantes.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2000-2004

ACTIVITÉ 02.5 : TRANSPORT FERROVIAIRE

02.5.1 Infrastructure ferroviaire

Priorité : 1

I. *Examen de la situation concernant la mise en oeuvre et les modifications éventuelles de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC).*

Exposé succinct : Étude des possibilités d'amélioration du transport ferroviaire international.

Travail à faire : Le Groupe de travail principal des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen de l'AGC en vue éventuellement :  
d'appliquer et, dans toute la mesure possible, d'améliorer les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur;  
de tenir compte des nouveaux courants de trafic Est-Ouest;  
de rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité;  
de tenir compte des Conventions de la CEE sur l'environnement.  
Résultats escomptés : Rapport sur la modification du réseau de l'AGC;  
rapport sur la mise en place d'un réseau ferroviaire européen classique et à grande vitesse. (2000) Priorité : 1
- b) Examen de l'incidence des techniques de transport intermodal, notamment en ce qui concerne les investissements, et de la normalisation du matériel roulant et la vitesse, afin de faciliter l'intégration de ces techniques dans le système ferroviaire et d'assurer ainsi une interopérabilité générale.  
Résultats escomptés : Rapport sur les investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant dans les pays membres. (2000) Priorité : 1
- c) Révision périodique de la liste des gares de triage d'importance internationale afin d'en réduire le nombre.  
Résultats escomptés : Rapport actualisé sur l'emplacement des grandes gares de triage du réseau ferroviaire européen. (2000) Priorité : 2
- d) En tant que suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement, élaboration et application de programmes pour constituer un réseau de fret ferroviaire européen efficace en améliorant et en encourageant :
- la modernisation et l'extension de l'infrastructure ferroviaire et de transport combiné;
  - l'interopérabilité et la coordination entre les systèmes ferroviaires;

- la modernisation et l'emploi plus répandu de matériel roulant respectueux de l'environnement;
- la logistique et les services;
- la création de compagnies internationales de fret ferroviaire.

#### ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

e)[d] Enquête périodique concernant le trafic de voyageurs et de marchandises sur les divers tronçons du réseau AGC, afin de faciliter la planification des transports; la deuxième enquête est effectuée sur la base des données de l'année 1995.

Résultats escomptés : Rapport sur le trafic ferroviaire total sur le réseau de l'AGC en 1995. (2000) Priorité : 2

#### II. *Projet spécial : Chemin de fer transeuropéen (TER)*

Exposé succinct : Dans le contexte de la CEE/ONU, les pays du TER ont créé un cadre administratif et financier approprié dans le but de mettre en place un réseau ferroviaire au sein d'un système ferroviaire européen intégré.

#### Travail à faire :

- a) Étude des faits nouveaux concernant particulièrement le projet afin d'encourager le trafic ferroviaire international. (Projet permanent). Résultats escomptés : Rapport de situation annuel sur les activités menées dans le cadre du projet TER. Priorité : 1
- b) Examen des possibilités de financement du TER afin de promouvoir la construction de grandes lignes ferroviaires internationales et la modernisation des lignes existantes. (Projet permanent) Priorité : 3
- c) Examen de l'application éventuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet à d'autres activités CEE/ONU ayant trait à l'infrastructure ferroviaire, notamment la mise en oeuvre de l'AGC et de l'AGTC, afin de tirer parti des expériences mutuelles. (Projet permanent) Priorité : 2

#### III. *Coopération interrégionale*

Exposé succinct : Coopération avec d'autres commissions régionales et organes internationaux participant au développement des liaisons interrégionales.

Travail à faire : Le Groupe de travail principal sera tenu informé des échanges de renseignements entre les secrétariats des commissions régionales et d'autres organes internationaux afin de bénéficier de l'expérience acquise dans d'autres régions du monde. (Projet permanent) Priorité : 3

**02.5.2 Harmonisation des prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris à la sécurité ferroviaire et à la facilitation de son exploitation Priorité : 1**

Exposé succinct :

- a) Simplification et harmonisation des formalités administratives, notamment des documents et des formalités au passage des frontières.
- b) Harmonisation et normalisation des prescriptions applicables à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, y compris leur informatisation.
- c) Élaboration de propositions et préparation d'études visant à renforcer et à unifier le transport ferroviaire pour améliorer sa position sur le marché des transports internationaux.
- d) Analyse des problèmes relatifs à l'harmonisation et à l'amélioration de la sécurité ferroviaire.
- e) Examen des perspectives d'adoption de dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, en vue d'instaurer un régime juridique normalisé (harmonisation du SMGS/SMPS et du CIM/CIV).

Travail à faire : Le Groupe de travail principal des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes :

**ACTIVITÉS PERMANENTES**

- a) Examiner les difficultés particulières rencontrées au passage des frontières dans le trafic voyageurs et le trafic marchandises afin d'accélérer les opérations de passage des frontières et d'élaborer un programme pour résoudre les problèmes communs à plusieurs itinéraires.  
Résultats escomptés : rapport sur les contacts bilatéraux et multilatéraux entre les gouvernements et les compagnies ferroviaires pour améliorer le passage des frontières dans le transport ferroviaire international. **(2000)** Priorité : 1
- b) Envisager la suite à donner à la mise en oeuvre des recommandations et, le cas échéant, élaborer des textes nouveaux ou modifier les textes en vigueur, notamment pour faciliter le passage des frontières afin d'améliorer le trafic ferroviaire international. Priorité : 1
- c) Examiner les prescriptions relatives à l'exploitation et à la réglementation du transport ferroviaire, la réduction des délais d'acheminement et l'amélioration de la précision des mouvements dans le transport international de marchandises, les innovations introduites dans l'exploitation des chemins de fer, l'intégration des services de différentes administrations ferroviaires. Priorité : 2

- d) Étudier les possibilités d'harmoniser l'application et les dates de l'heure d'été afin d'améliorer la qualité du transport ferroviaire.  
Résultats escomptés : Rapport sur l'application de l'heure d'été. (2000) Priorité : 1
- e) Analyse des politiques des pouvoirs publics en matière de sécurité ferroviaire, afin de contribuer à améliorer la sécurité des transports internationaux.  
Résultats escomptés : Rapport sur la technique d'évaluation des risques dans le transport ferroviaire. (2000) Priorité : 1

**ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE**

- f) Analyser les divers éléments de productivité dans le transport ferroviaire et les possibilités d'accroître la productivité des chemins de fer, en particulier pour le transport international.  
Résultats escomptés : Rapport sur le développement de la productivité du transport ferroviaire dans les pays membres. (2000) Priorité : 2
- g) Examen, sur la base des rapports des organisations internationales concernées, des progrès accomplis en matière d'harmonisation des dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, afin d'étudier s'il est possible d'assurer la compatibilité des dispositions concernées.  
Résultats escomptés : Rapport des organisations internationales concernées sur les progrès faits vers l'élimination des difficultés dues à l'existence de régimes juridiques différents dans le domaine du transport ferroviaire international. (2000) Priorité : 3

-----